S.I.A.E.P.A. O_2 Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

issu des informations saisies sur la plateforme gouvernementale SISPEA.

Exercice 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 2
   1.1. Présentation du territoire desservi 2
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 3
   1.4. Nombre d'abonnés 3
   1.5. Volumes facturés 5
   1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 6
   1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 6
   1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées 7
   1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 15
      1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 15
      1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 16
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 17
   2.1. Facture d'assainissement type (D204.0) 18
   2.2. Recettes 20
   2.3. Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (P257) 21
3. Indicateurs de performance 21
   3.1. Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1) 21
   3.2. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 22
   3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 22
   3.4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3) 24
   3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 24
4. Financement des investissements 26
   4.1. Montants financiers 26
   4.2. Etat de la dette du service 27
   4.3. Amortissements 27
5. Actions de solidarité et de coopération 28
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 28
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 28

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SIAEPA O2 BRAY
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
- Compétences liées au service :

		Oui	**Non**
	Collecte	☑	☐
	Transport	☑	☐
	Dépollution	☑	☐
	Contrôle de raccordement	☑	☐
	Elimination des boues produites	☐	☑
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☑	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☑	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service et en gras les communes desservies par l'assainissement collectif) :
  - **Beaussault**
  - Bouelles
  - **Bully**
  - Flamets-Frétils
  - **Graval**
  - **Mesnières-en-Bray**
  - Nesle-Hodeng
  - **Neufchâtel-en-Bray**
  - **Neuville-Ferrières**
  - **Saint-Martin-l'Hortier**
  - Saint-Saire
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un zonage ☑ Oui, date d'approbation : en cours ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation : 30/06/2015 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie simple**.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

- Nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service :

Année	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*
Nombre d'habitants selon les chiffres publiés par l'INSEE au 01/01 de l'année N+1	*10 086*	*10 002*	*9 921*	*9 851*	*9 769*

- Nombre total d'habitants desservis par le service public d'assainissement collectif :

Année	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*
Nombre d'habitants desservis	*8 625*	*8 705*	*8 678*	*8 403*	*8 410*

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code l'Environnement.

Année	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*
Nombre d'abonnés	*3 450*	*3 482*	*3 471*	*3 567*	*3 570*
Densité linéaire d'abonnés (ab/km)	*73,4*	*74,09*	*68,06*	*69,94*	*87,41*
Ratio habitants/abonnés	*2,5*	*2,5*	*2,5*	*2,36*	*2,36*

Taux de réclamations :

Année	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*
Nombre de réclamations écrites reçues	*-*	*-*	*1*	*5*	*1*
Nombre d'abonnés	*3 450*	*3 482*	*3 471*	*3 567*	*3 570*
Taux de réclamations pour 1000 abonnés	*-*	*-*	*0,29*	*1,40*	*0,28*

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	**Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022**	**Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022**	**Nombre total d'abonnés au 31/12/2022**
Beaussault	58	0	58
Bouelles	0	0	0
Bully	217	0	217
Flamets-Frétils	0	0	0
Graval	64	0	64
Mesnières-en-Bray	337	0	337
Nesle-Hodeng	0	0	0
Neufchâtel-en-Bray	2676	3	2679
Neuville-Ferrières	131	0	131
Saint-Martin-l'Hortier	84	0	84
Saint-Saire	0	0	0
Total	**3567**	**3**	**3 570**

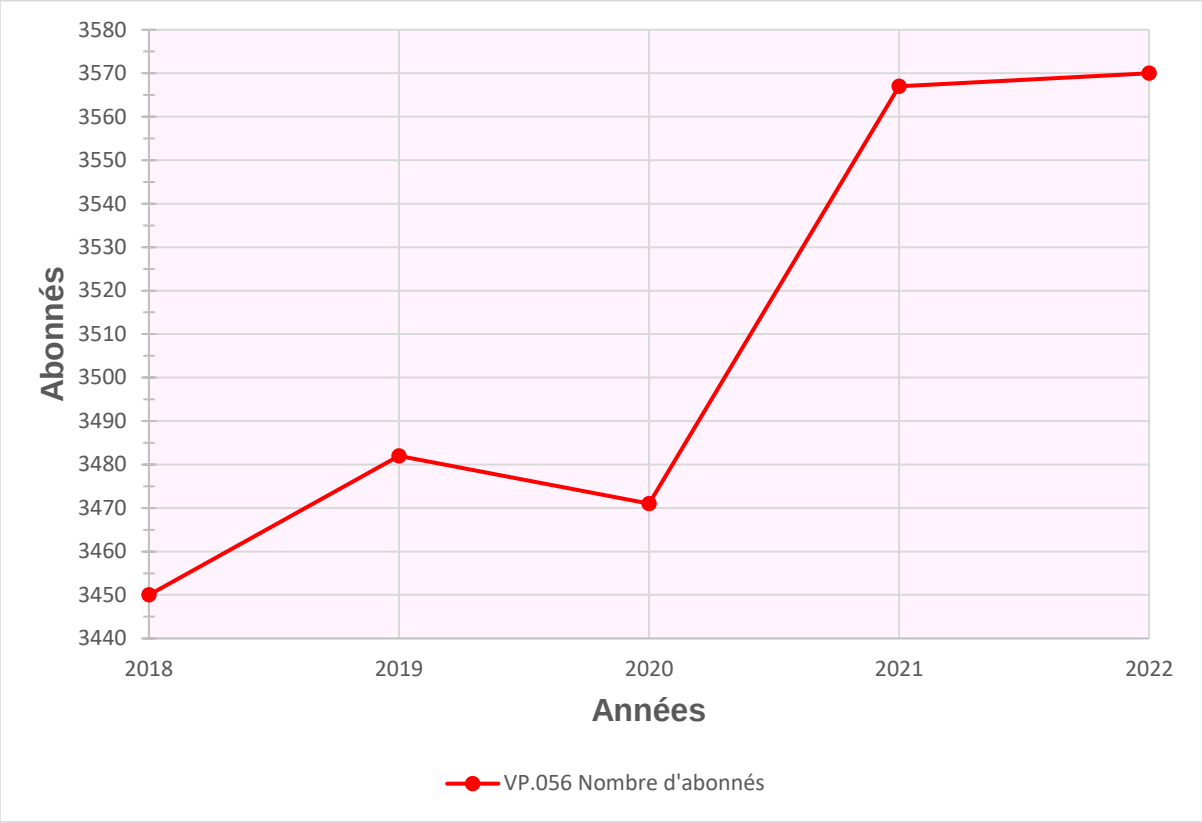

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m³	Variation en % entre 2021 et 2022
Abonnés domestiques	265 652	280 067	288 331	243 190	332 399	36,68%
Abonnés non domestiques	10 198	31 659	33 231	33 514	51 370	53,28%
Total des volumes facturés aux abonnés	**275 850**	**311 726**	**321 562**	**276 704**	**383 769**	**38,69%**

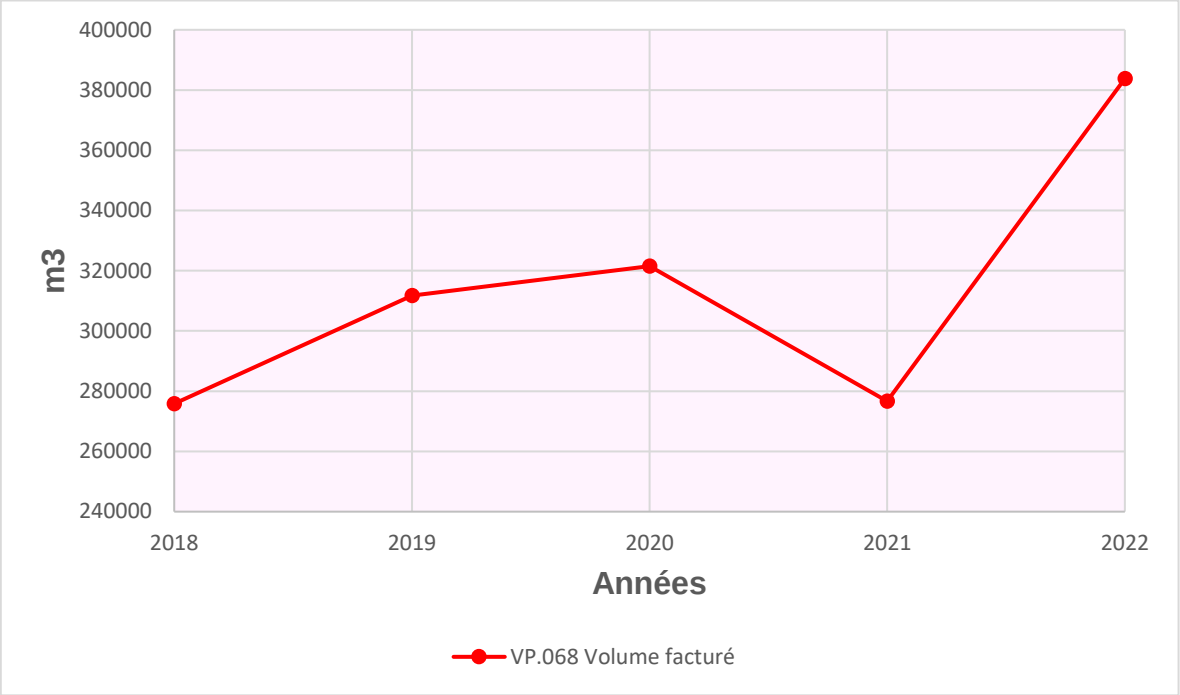

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques signées	3	3	3	2	4*

* Les conventions signées en 2022 correspondent aux industriels suivants :
- Gueudet Auto
- Normandy Diesel
- SARL Halbourg et Fils
- Fromagerie du Pays de Bray

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :
- 21,32 km de réseau unitaire hors branchements,
- 19,52 km de réseau séparatif d'eaux usées (refoulement compris) hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de 40,84 km.

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Poste de relevage du Dos d'Ane	Impasse du Dos d'Ane, 76270 Neufchâtel-en-Bray	-
Trop-plein poste de pompage Les Nots	Aéroéjecteur les Nots, 76270 Bully	-

- Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau : Aucun

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le SIAEPA O2 Bray gère 6 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées collectées par le réseau.

STEU N°1: LAGUNAGE ST MARTIN L 'HORTIER
Code Sandre de la station : 037662001000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Lagunage naturel
Date de mise en service	31/12/1989
Commune d'implantation	Saint-Martin-l'Hortier (76620)
Capacité nominale STEU en EH [1]	500
Nombre d'abonnés raccordés	84
Nombre d'habitants raccordés	196
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	75

Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Infiltration		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	15	☐ et	☐ ou	
DCO	50	☐ et	☐ ou	
MES	30	☐ et	☐ ou	
NGL	15	☐ et	☐ ou	
NTK	5	☐ et	☐ ou	
NH_4^+	5	☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/11/2022	Oui	8,00	97,54	81,00	93,88	68,00	90,14	54,59	59,84	9,59	47,48

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2: STEU DE BULLY
Code Sandre de la station : 037614701000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge*)
Date de mise en service	31/12/2004
Commune d'implantation	Bully (76147)
Capacité nominale STEU en EH [1]	1 200
Nombre d'abonnés raccordés	217
Nombre d'habitants raccordés	512
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	180

Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	La Béthune		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	15	☐ et	☐ ou	
DCO	50	☐ et	☐ ou	
MES	30	☐ et	☐ ou	
NGL	15	☐ et	☐ ou	
NTK	5	☐ et	☐ ou	
NH_4^+	5	☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/04/2022	Oui	2,00	100	28,00	97	7,80	98	14,88	91	0,10	99
08/11/2022	Oui	1,00	98	18,00	98	3,00	99	2,42	98	0,52	96

*** Boue activée à très faible charge : Quantité importante de micro- organismes par rapport à la quantité de substrat à dégrader**

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°3: STEU DE MESNIERES EN BRAY
Code Sandre de la station : 037642701000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge*)
Date de mise en service	17/11/2014
Commune d'implantation	Mesnières-en-Bray (76427)
Capacité nominale STEU en EH [1]	1 850
Nombre d'abonnés raccordés	337
Nombre d'habitants raccordés	795
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	366

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du			
	☒ Déclaration en date du	22 juin 2007		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	La Béthune		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☐ ou	
DCO	90	☐ et	☐ ou	
MES	30	☐ et	☐ ou	
NGL	20	☐ et	☐ ou	
NTK	15	☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☐ ou	

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/01/2022	Oui	2,00	97	22,00	92	3,20	98	7,40	83	0,30	91
15/02/2022	Oui	-	-	17,00	95	2,00	100	-	-	-	-
02/03/2022	Oui	-	-	24,00	97	2,60	99	-	-	-	-
21/04/2022	Oui	2,00	99	28,00	95	4,60	99	5,00	95	0,4	96
06/05/2022	Oui	-	-	27,00	96	2,60	99	-	-	-	-
22/06/2022	Oui	-	-	22,00	97	2,00	99	-	-	-	-
06/07/2022	Oui	3,00	99	33,00	96	22,00	94	8,20	93	0,4	97
23/08/2022	Oui	-	-	21,00	96	2,00	99	-	-	-	-
06/09/2022	Oui	-	-	29,00	96	21,00	96	-	-	-	-
20/10/2022	Oui	2,00	99	22,00	97	2,00	100	27,5	72	0,1	99
07/11/2022	Oui	-	-	24,00	97	2,20	99	-	-	-	-
22/12/2022	Oui	-	-	22,00	95	2,00	99	-	-	-	-

*** Boue activée à très faible charge : Quantité importante de micro- organismes par rapport à la quantité de substrat à dégrader**

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°4: STEP DE NEUFCHATEL EN BRAY
Code Sandre de la station : 037646201000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge*)
Date de mise en service	23/10/2008
Commune d'implantation	Neufchâtel-en-Bray (76462)
Capacité nominale STEU en EH [1]	10 450
Nombre d'abonnés raccordés	2 810
Nombre d'habitants raccordés	6 632
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	1 880

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☒ Autorisation en date	23 Octobre 2006		
	☐ Déclaration en date			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	LA BETHUNE		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	20	☐ et	☐ ou	
DCO	60	☐ et	☐ ou	
MES	30	☐ et	☐ ou	
NGL	13	☐ et	☐ ou	
NTK	8	☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☐ ou	

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/01/2022	Oui	2,00	99,7	13,00	89,0	2,00	98,0	1,56	91,0	0,94	64,4
20/01/2022	Oui	-	-	14,00	97,5	3,60	99,1	-	-	-	-
01/02/2022	Oui	1,00	99,3	12,00	97,3	2,00	98,7	2,32	93,3	1,16	74,2
15/02/2022	Oui	-	-	15,00	94,2	2,00	98,9	-	-	-	-
02/03/2022	Oui	1,00	99,5	17,00	95,5	5,50	96,7	3,15	92,4	0,86	97,4
21/03/2022	Oui	-	-	17,00	92,9	6,00	97,5	-	-	-	-
07/04/2022	Oui	2,00	99,1	22,00	96,2	3,50	98,8	2,10	95,9	0,65	89,5
21/04/2022	Oui	-	-	18,00	96,1	6,20	97,3	-	-	-	-
06/05/2022	Oui	2,00	98,8	13,00	98,6	4,90	98,9	2,22	97,9	1,67	86,4
20/05/2022	Oui	-	-	17,00	97,3	6,40	97,6	-	-	-	-
10/06/2022	Oui	3,00	98,6	17,00	97,1	2,00	99,0	1,80	96,3	0,32	95,4
22/06/2022	Oui	-	-	18,00	97,8	5,40	98,6	-	-	-	-
06/07/2022	Oui	1,00	99,6	22,00	97,0	4,80	98,8	2,90	95,2	0,40	96,1
22/07/2022	Oui	-	-	23,00	94,4	5,10	97,0	-	-	-	-
04/08/2022	Oui	3,00	99,3	12,00	98,4	2,90	99,1	2,10	96,5	1,20	84,0
23/08/2022	Oui	-	-	2,00	99,3	16,00	97,6	-	-	-	-
06/09/2022	Oui	2,00	99,2	21,00	97,1	2,70	99,2	3,32	94,6	1,89	77,8
20/09/2022	Oui	-	-	15,00	97,4	2,00	99,8	-	-	-	-
03/10/2022	Oui	1,00	99,5	16,00	96,0	2,20	99,4	2,40	89,6	0,05	98,8
20/10/2022	Oui	-	-	15,00	97,5	2,00	99,7	-	-	-	-
07/11/2022	Oui	1,00	99,2	11,00	96,4	2,00	95,8	2,02	93,9	0,65	79,0
22/11/2022	Oui	-	-	12,00	96,3	2,00	98,7	-	-	-	-
05/12/2022	Oui	4,00	99,2	15,00	98,6	3,00	99,3	7,02	93,0	0,75	93,9
21/12/2022	Oui	-	-	10,00	93,6	2,00	97,3	-	-	-	-

*** Boue activée à très faible charge : Quantité importante de micro- organismes par rapport à la quantité de substrat à dégrader**

STEU N°5: LAGUNAGE DE BEAUSSAULT
Code Sandre de la station : 037606501000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Lagunage naturel
Date de mise en service	31/12/1990
Commune d'implantation	Beaussault (76065)
Capacité nominale STEU en EH [1]	300
Nombre d'abonnés raccordés	58
Nombre d'habitants raccordés	137
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	45

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date			
	☒ Déclaration en date du	16 Octobre 2015		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Le Toupray		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☐ ou	60
DCO	120	☐ et	☐ ou	60
MES	85	☐ et	☐ ou	50
NTK	40	☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/11/2022	Oui	2,00	99,0	95,00	84,3	9,70	94,9	10,87	88,8	3,14	66,9
19/12/2022	Oui	5,00	98,2	44,00	92,3	2,00	98,7	9,58	89,9	2,35	77,6

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°6: STEP de GRAVAL
Code Sandre de la station : 037632301000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	04/11/2021
Commune d'implantation	Graval (76270)
Capacité nominale STEU en EH [1]	190
Nombre d'abonnés raccordés	64
Nombre d'habitants raccordés	151
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	28,5

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date			
	☐ Déclaration en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Zone d'infiltration		
	Nom du milieu récepteur			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5		☐ et	☐ ou	
DCO		☐ et	☐ ou	
MES		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/03/2022	Oui	6,00	98,5	46,00	95,9	10,00	98,4	79,60	13,2	6,80	48,0

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
STEU DE BULLY (Code Sandre : 037614701000)	23 tMS	17 tMS	14,4 tMS	19,03 tMS	15,53tMS
STEU DE MESNIERES EN BRAY (Code Sandre : 037642701000)	32 tMS	37,48 tMS	27,92 tMS	44,84 tMS	20,05 tMS
STEU DE NEUFCHATEL EN BRAY (Code Sandre : 037646201000)	151,58 tMS	163,47 tMS	126,35 tMS	110,43 tMS	137,34 tMS
STEU de GRAVAL (Code Sandre : 037632301000)	0 tMS	0 tMS	-	0 tMS	0 tMS
LAGUNAGE ST MARTIN L'HORTIER (Code Sandre : 037662001000)	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS
LAGUNAGE DE BEAUSSAULT (Code Sandre : 037606501000)	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS
Total des boues produites	**206,58 tMS**	**217,95 tMS**	**168,67 tMS**	**174,30 tMS**	**172,920 tMS**

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
STEP DE BULLY (Code Sandre : 037614701000)	0 tMS	0 tMS	11,76 tMS	7,14 tMS	1,21 tMS
STEP DE MESNIERES EN BRAY (Code Sandre : 037642701000)	32 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS
STEP DE NEUFCHATEL EN BRAY (Code Sandre : 037646201000)	173,92 tMS	198,63 tMS	175 tMS	202,13 tMS	229,11 tMS
STEP de GRAVAL (Code Sandre : 037632301000)	0 tMS	0 tMS	-	0 tMS	0 tMS
LAGUNAGE ST MARTIN L 'HORTIER (Code Sandre : 037662001000)	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS
LAGUNAGE DE BEAUSSAULT (Code Sandre : 037606501000)	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS
Total des boues évacuées	**205,92 tMS**	**198,63 tMS**	**186,76 tMS**	**209,30 tMS**	**203,3 tMS**

NB : Les boues des lagunes sont extraites de manière plus espacées dans le temps que pour les STEU. En effet, suivant la quantité de boue produite chaque année, le curage complet d'une lagune s'effectue généralement tous les 20 ans. Pour les STEU, les boues sont stockées dans des silos et doivent donc être vidés plusieurs fois par an suivant les quantités de boues produites.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT/an)					
Abonnement [1]	50 €	50 €	50 €	50 €	66,13€
Part proportionnelle (€ HT/m^3)					
Prix au m³ de 0 à 6 000 m³	2 €/m^3	2 €/m^3	2 €/m^3	2 €/m^3	2,65 €/m^3
Prix au m³ de 6 001 à 10 000 m³	1,6 €/m^3	1,6 €/m^3	1,6 €/m^3	1,6 €/m^3	2,12 €/m^3
Prix au m³ au-delà de 10 000 m³	1,2 €/m^3	1,2 €/m^3	1,2 €/m^3	1,2 €/m^3	1,59 €/m^3
Taxes et redevances					
Taxes					
Taux de TVA [2]	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Redevance					
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m^3	0,185 €/m^3	0,185 €/m^3	0,185 €/m^3	0,185 €/m^3

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

- Délibération du 15/11/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

2.1. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 1er janvier, depuis 2017, pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	**Au 01/01/2018 en €**	**Au 01/01/2019 en €**	**Au 01/01/2020 en €**	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Au 01/01/2023 en €**	**Variation en % entre 2022 et 2023**
Part de la collectivité							
Part fixe annuelle	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	66,13	32,26
Part proportionnelle	240,00	240,00	240,00	240,00	240,00	318,00	32,50%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	290,00	290,00	290,00	290,00	290,00	384,13	32,46%
Taxes et redevances							
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	0%
TVA	32,60	31,22	31,22	31,22	31,22	44,69	43,14%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	68,60	53,42	53,42	53,42	53,42	62,83	17,61%
Total	**358,60**	**343,42**	**343,42**	**343,42**	**343,42**	**446,96**	**30,15%**
Prix TTC au m^3	**2,99**	**2,86**	**2,86**	**2,86**	**2,86**	**3,72**	**30,07%**

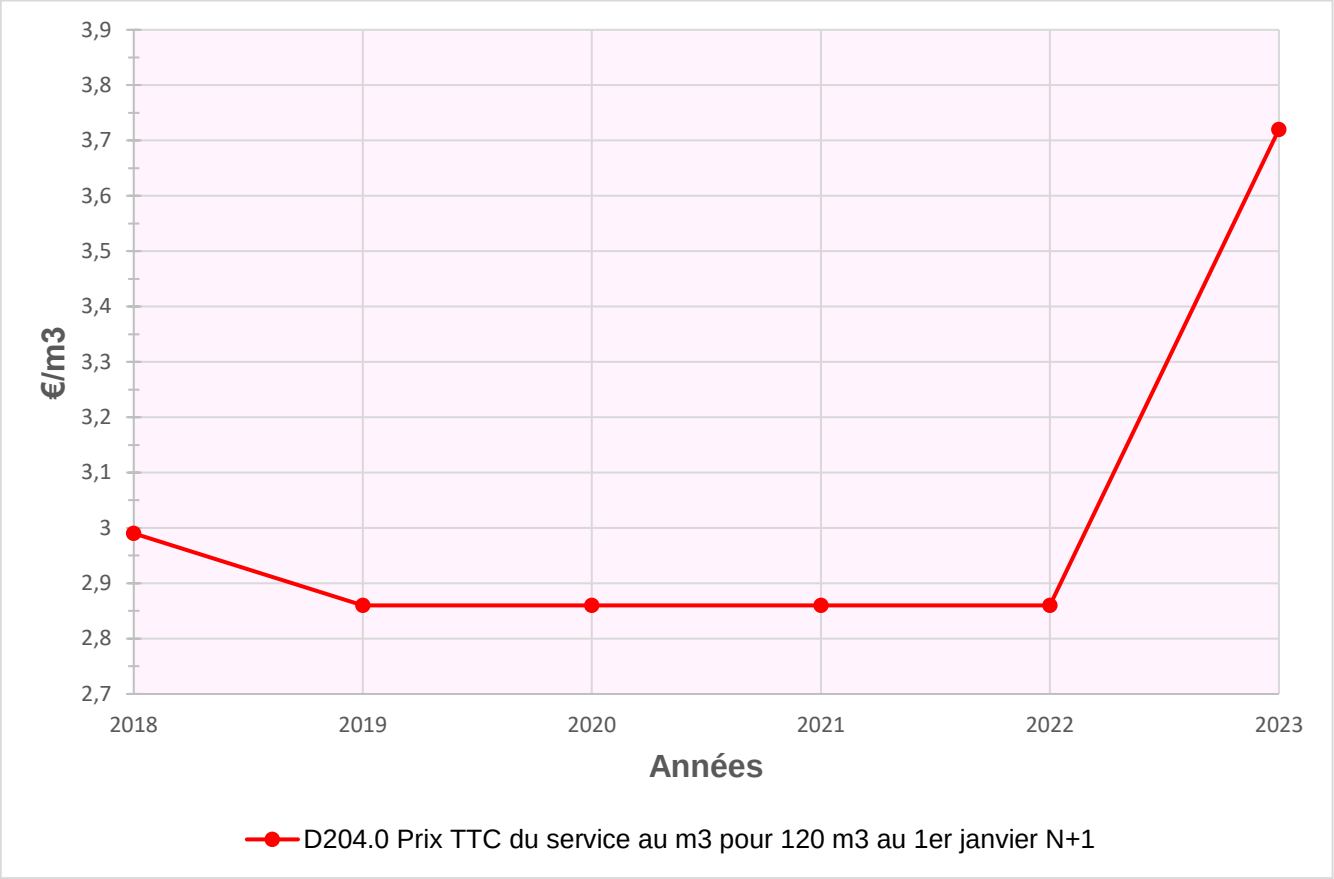

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

2.2. Recettes

Recettes de la collectivité :

Les montants indiqués ci-dessous sont exprimés en euros Hors Taxes

Type de recette	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Variation en % entre 2021 et 2022
Abonnements et consommation assainissement collectif ***(facturation)***	734 308,84	741 336,38	802 746,60	732 790,17	816 278,61	11,39%
Recettes de contrôle de raccordement + traitement eaux usées de Quièvrecourt	23 888,00	30 107,86	28 779,39	35 598,08	43 324,43	21,70%
Prime de l'Agence de l'Eau	37 543,67	7 424,28	7 424	-	6 886,30	-
Recettes liées aux travaux	17 788,50	20 162,63	8 766,80	20 062,85	0	-100%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	67 427,00	53 915,50	54 751,72	47 311,02	53 795,00	13,70%
Total des recettes	**919 751,91**	**868 889,79**	**910 298,55**	**854 485,53**	**1 138 284,11**	**33,21%**

2.3. Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (P257)

	2019 *(Factures émises en 2018)*	2020 *(Factures émises en 2019)*	2021 *(Factures émises en 2020)*	2022 *(Factures émises en 2021)*
Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	50,00€	50,02€	219,58€	2 693,35€
Montant TTC facturé (hors travaux au titre de l'année N-1, au 31/12/N	864 419,74€	841 302,88€	894 107,75€	816 278,61€
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	0,01%	0,01%	0,02%	0,45%

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	-	-	0	1	1
Nombre d'abonnés	*3 450*	*3 482*	*3 471*	*3 361*	*3 570*
Débordements d'effluents chez les usagers (nombre/1000 habitants)		-	0,000	0,119	0,119

3.2. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif	-	-	-	-	-

Le zonage d'assainissement collectif étant en cours, nous ne pouvons pas encore déterminer le taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif.

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

Concernant l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées, l'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Non	0 à 15 points sous conditions)	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	Oui		0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	75%		0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15%	0 à 15 points sous conditions)	0

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
Maximum de points possible d'obtenir	**120**	-	
Total de points cumulés par O2 Bray	**15**		

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service (en pourcentage)	15	15	15	15	15

3.4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

	Nombre de bilans 24h conformes (réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire)	Nombre de bilans 24h (réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire)	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j en 2022
STEP DE BULLY	2	2	19,80
STEP DE MESNIERES EN BRAY	12	12	28,21
STEP DE NEUFCHATEL EN BRAY	24	24	712,00
STEP de GRAVAL	1	1	7,17
LAGUNAGE ST MARTIN L 'HORTIER	1	1	4,98
LAGUNAGE DE BEAUSSAULT	1	2	3,16
Totaux	***42***	***42***	***775,32***

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (arrêté préfectoral du système de traitement + prescriptions d'autosurveillance) est de 100% pour l'année 2022 pour l'ensemble des systèmes de traitement.

3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

LAGUNAGE ST MARTIN L 'HORTIER :

Aucune quantité de boue n'a été évacuée sur la lagune de Saint-Martin l'Hortier en 2022.

STEU DE BULLY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	1,21
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,21

Les 1,21 tMS de boues provenant de la STEU de Bully ont été transférées vers la plateforme de co-compostage Bray Compost située à Lucy.

STEU DE MESNIERES EN BRAY :

Aucune quantité de boue n'a été évacuée sur la STEU de Mesnières-en-Bray en 2022.

STEU DE NEUFCHATEL EN BRAY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	229,11
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		229,11

Les 229,11 tMS de boues provenant de la STEU de Neufchâtel-en-Bray ont été transférées vers la plateforme de co-compostage Bray Compost située à Lucy.

LAGUNAGE DE BEAUSSAULT :

Aucune quantité de boue n'a été évacuée sur la lagune de Beaussault en 2022.

STEU de GRAVAL :

Aucune quantité de boue n'a été évacuée sur la STEU de Graval en 2022.

Calcul du taux de boues évacuées selon les filières conformes à la règlementation :

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	2018	2019	2020	2021	2022
Montants financiers HT des travaux **engagés** (études inclues), subventionnés, pendant le dernier exercice budgétaire	305 018,71€	234 593,52€	198 148,85€	601 280,550€	605 327,13€
Montants des subventions perçues en € *	150 981,25€	174 196,25€	197 400,00€	127 358,30€	317 311€
Montants financiers HT des travaux engagés (études inclues), non subventionnés, pendant le dernier exercice budgétaire	55 754,72€	145 516,98€	45 098,83€	39 539,50€	32 469,19€

*** Les subventions ne sont pas en lien avec les montants de travaux effectués au titre de l'année considérée mais sur les années antérieures et pour toutes opérations confondues.**

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre de l'année considérée, fait apparaître les valeurs suivantes :

		2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette « hors intérêts » au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 059 873,18€	934 830,75€	813 327,78€	686 626,30€	1 012 351€
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	131 026,55€	124 952,50€	125 565,13€	126 701,48€	109 161,11€
	en intérêts	12 311,46€	11 348,96€	9 103,94€	7 755,80€	9 377,90€

Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours total de la dette	1 059 873,18€	934 830,75€	813 327,78€	686 626,30€	1 012 351€
Epargne brute annuelle (1)	167 546,44€	226 266,23€	154 044,94€	164 946,88€	243 514,25€
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (2)	6,33 ans	4,13 ans	5,3 ans	4,2 ans	4,2 ans

(1) L'épargne brute annuelle correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles d'exploitation (incluant le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé).
(2) La durée d'extinction de la dette de la collectivité représente le nombre d'années théoriques nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

4.3. Amortissements

	2018	2019	2020	2021	2022
Amortissement biens (en €)	398 336,50€	421 179,53€	438 625,46€	490 492,13€	504 349.58€
Amortissement subventions (en €)	174 861,62€	166 185,48€	172 371,33€	177 114,34€	172 266.41€

5. Actions de solidarité et de coopération

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit du Fonds de Solidarité Logement pour aider les personnes en difficulté,
- Les éventuels abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'abandon de créance [1]	-	10	22	8	14
Montant abandonné TTC	-	2 336,57 €	6 091,40 €	4 301,36 €	5 338,15 €
Nombre d'abandon de créance à caractère social	0	0	0	0	0
Montant des actions de solidarité en €/m³	-	0,0083	0,0189	0,0155	0,0139

[1] Ordonnées par jugement dans le cadre des dossiers de surendettement.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	8 418	8 410
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	209,3	230,3
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,86	3,72
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	-	-
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance [€/m³]	0,0155	0,0139